

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An DEUX MIL VINGT CINQ, le MERCREDI DIX-SEPT DECEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN et MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, , Aurélien CASTILLE Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Nicolas BALMONT
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M. Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à Mme Delphine FALQUET.
M. Yoann COURSEL a donné procuration à M. Richard FROSSARD
M. Mathieu ROCHELLE a donné procuration à M. Stéphane GAILLARD
M. Hugo CHAVANNE absent,

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment ses articles L 2111-1 et L 2122-1 et suivant,

VU la délibération n°2025-059 du 24 septembre 2025 portant Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation du domaine public à la plage municipale, dans le chalet de natation,

CONSIDERANT l'avis de la commission suivi des concession réunie le 20 novembre 2025, proposant d'attribuer l'AOT à l'entreprise JUST SWIM,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 09 décembre 2025 sur l'attribution de l'AOT du chalet de natation sur la plage municipale à JUST SWIM,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité - 26 voix pour

D'ATTRIBUER l'AOT du chalet de natation situé sur la plage municipale à JUST SWIM, représenté par Mme Justine GRIZIAUX pour les saisons 2026, 2027 et 2028 du 1er juin au 15 septembre de chaque année conformément aux dispositions de la délibération n°2025-059 du 24 septembre 2025.

D'AUTORISER Mme Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public afférente et tout document d'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Mme Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN




Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :

Publié le